



Recueil Spécial des Actes Administratifs

N°103 du 13 septembre 2017

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES DU PRESIDENT

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 13 octobre 2017
- 08 décembre 2017

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

RAA N° 103 du 13 septembre 2017

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
3094	13/09/2017	DRAG	* Arrêté portant remplacement ponctuel du Président de la Commission d'Appel d'Offres

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

D.R.T. (Direction des Routes et des Transports)

D.E.B. (Direction de l'Education et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)



03094

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE
L'ADMINISTRATION GENERALE



OBJET : Arrêté n°

Remplacement ponctuel du président de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président du Conseil Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-3 et L1411-5 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Départemental du 2 avril 2015 constatant l'élection de Michel PÉLIEU comme Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées ;

Vu les délibérations du Conseil Départemental du 2 avril, du 27 avril et du 23 octobre 2015 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président ;

Considérant que l'article 14-11-5 du code général des Collectivités Territoriales prévoit que l'autorité territoriale peut nommer un représentant pour présider la Commission d'Appel d'Offres.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, 1^{ère} Vice-Présidente, est désignée pour remplacer Monsieur le Président du Conseil Départemental et assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du 22 septembre 2017, statuant sur l'attribution du marché de déneigement et déverglaçage de la voirie départementale –Lot 2 Déneigement et déverglaçage des RD 225 et RS 225 A Accès à Val Louron et Espiaube

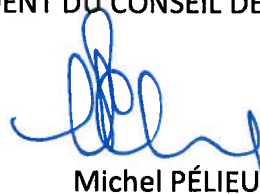
ARTICLE 4. Le présent arrêté fait l'objet des formalités exécutoires suivantes :

- Transmission au contrôle de légalité,
- Publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 5. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Tarbes, le **13 SEP 2017**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Michel PÉLIEU

